

République Française
MAIRIE DE SAINT-LEONARD

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Décembre 2016

Présents : M. MADEDDU Marc, Maire, Mmes : CLAUDON Fabienne, CUNIN Marie-Hélène, MATHIEU Catherine, MICHALOVITCH Françoise, MICHEL Murielle, SEURAT Stéphanie, MM : GROSGEORGE Francis, HOLLARD Patrice, MARIATTE Bernard

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LAMBERT Fabrice à M. HOLLARD Patrice, OCTAVE Nolan à M. MADEDDU Marc, PIERRET Jean-Marc à M. MARIATTE Bernard

Excusé(s) : Mme RICHARD Marie-Pierre, M. MASSON Alain

Absents :

A été nommé(e) secrétaire : Mme SEURAT Stéphanie

réf : 2016-08-01 Achat d'un terrain cadastré section AD n° 409

Les membres du conseil donnent un avis favorable à l'achat de la parcelle cadastrée AD n° 409 pour une surface totale de 9a 20ca. Cette parcelle jouxte une parcelle communale.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-02 Achat d'un terrain cadastré section AL n° 79

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat de la parcelle cadastrée section AL n° 79 pour une surface totale de 44a 80ca. Cette parcelle jouxte une parcelle communale.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-03 Aménagement du carrefour de Contramoulin - génie civil du réseau téléphonique lors des travaux suivants : enfouissement BT et FT route de Mardichamp.

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau téléphonique suite aux travaux suivants : enfouissement BT et FT route de Mardichamp.

Il précise que, dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom réalise le câblage et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges du 20 décembre 2007, le Syndicat finance la sur largeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel. Le montant de ce projet s'élève à 47 800,00 € TTC. La participation de la commune s'élève à 19 838,28 €.

Les membres du Conseil approuvent le projet présenté, autorisent la réalisation des travaux par le SMDEV et s'engage à verser au SMDEV le montant de la participation communale.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-04 Electrification rurale : enfouissement BT et FT route de Mardichamp

Monsieur le Maire présente le projet d'électrification suivant : enfouissement BT et FT route de Mardichamp.

Il précise que le coût de l'opération s'élève à 86 300,00 € TTC et que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges au titre du Programme Environnement et Cadre de vie 2016.

La participation de la commune s'élève à 20 % du montant TTC des travaux conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007.

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 86 300,00 € TTC, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Mixte Départemental des Vosges, Maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention et s'engage à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges dès que la demande lui en sera faite, la somme de 17 260,00 €, représentant 20 % du montant des travaux TTC.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-03-22 du 14 avril 2016 qui fixait la participation de la commune à 40 % du montant des travaux.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-05 Admission en non-valeur - budget général

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur l'état présenté par Madame la Trésorière pour un montant de 2 770,18 Euros, ces sommes étant irrécouvrables.

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-06 Décision modificative n° 1 - Budget général

Les membres du Conseil donnent un avis favorable au vote des crédits ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
compte 1641 - chap. 16 - emprunts en euros		4 100,00 €
compte 2031 - chap. 20 - frais d'étude		33 000,00 €
compte 2051 - chap. 20 - concessions et droits similaires		1 250,00 €
compte 2151 - chap. 21 - réseau de voirie	38 350,00 €	
compte 615228 - chap. 011 - entretien et réparations autres bâtiments		3 700,00 €
compte 6188 - chap. 011 - autres frais divers		3 100,00 €
compte 6488 - chap. 012 - autres charges de personnel		500,00 €
compte 6531 - chap. 65 - indemnités	4 300,00 €	
compte 66111 - chap. 66 - intérêts réglés à l'échéance	1 500,00 €	
compte 6557 - chap. 65 - contribution au titre de la politique de l'habitat	1 500,00 €	

Voté à l'unanimité

réf : 2016-08-07 Attribution de la prime de ravalement de façades - année 2016

Les trois demandes de prime de ravalement de façades présentées ont été attribuées pour un montant de 380 € par demande.

Voté à l'unanimité.

réf : 2016-08-08 demande de participation aux dépenses liées à la fréquentation de la piscine pour les élèves scolarisés en collège autre que celui de Fraize

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier du collège Vautrin Lud de Saint-Dié sollicitant la commune pour une participation aux dépenses liées à la fréquentation de la piscine pour les élèves de 6ème.

Pour l'année scolaire 2016/2017, quatre élèves domiciliés à Saint-Léonard sont scolarisés en 6ème dans cet établissement.

Les membres du Conseil donnent leur accord pour une participation s'élevant à 3 €/élève/séance sachant qu'il est prévu une dizaine de séances par an pour chaque élève.

Voté à l'unanimité.

réf : 2016-08-09 Adhésion au moyen de paiement TIPI

Le Conseil municipal donne son accord pour mettre en place un nouveau moyen de paiement pour l'acquittement des titres de recette des usagers : le paiement TIPI (Titres Payables par Internet). Ce moyen de paiement à distance permettra à l'utilisateur de régler en toute sécurité ses factures via Internet.

Voté à l'unanimité.

réf : 2016-08-10 Recensement de la population 2017 - recrutement de trois agents recenseurs

L'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, trois agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2017.

Voté à l'unanimité.

réf : 2016-08-11 Approbation du rapport définitif 2016 de la CLECT

Le rapport définitif établi par la CLECT pour l'année 2016 est approuvé.

Voté à l'unanimité.

réf : 2016-08-12 Appel pour la défense du service public de la La Poste

Un appel pour défendre et développer le service public de la poste est lancé par "le collectif poste et convergence des services publics".

Le Conseil Municipal approuve l'appel lancé par le collectif poste et convergence des services publics et s'oppose à toute éventuelle fermeture de l'agence postale de Saint-Léonard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LEONARD, pour être affiché le 30 décembre 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 août 1884.

A Saint-Léonard, le 30 décembre 2016
Le Maire, Marc MAEDDU

